

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013**

Délibération
n° 2013.02. 23.B

**Village d'entreprises
Les Moline Nord à
Angoulême :
validation de l'avant
projet définitif (APD)**

LE QUATORZE FEVRIER DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2013**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2013

**DELIBERATION
N° 2013.02. 23.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD A ANGOULEME : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD)

Par délibération n°108 B du 5 juillet 2012, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement SOFA Architecture (mandataire) – SO'LIGHT Architecture – ISB SARL – TDL Ingénierie – ECO SAS et TROUILLOT HERMEL Paysagiste, pour la réalisation du village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême.

Au stade du programme, le coût prévisionnel des travaux a été fixé à 1 600 000 € HT (valeur décembre 2011).

L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté son avant-projet définitif (APD) au comité de pilotage le 8 janvier 2013, qui a approuvé le projet estimé alors à 1 646 686 € HT (valeur janvier 2013) hors enveloppe fondations spéciales.

Cet engagement (hors enveloppe fondations spéciales) respecte le seuil de tolérance fixé à 5 % (article 8.2.3 du CCAP).

Cette enveloppe financière doit être complétée par le coût d'adaptation des fondations lié au résultat de l'étude géotechnique phase G12 qui s'élève à 79 650 € HT.

Le montant de l'APD s'élève donc à 1 726 336 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 17 janvier 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avant projet définitif proposé par la maîtrise d'œuvre.

DE FIXER le coût prévisionnel des travaux à 1 726 336 € HT.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – chapitre 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19 février 2013

Affiché le :

19 février 2013